



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 10556

Numéro SIREN : 498 018 233

Nom ou dénomination : 5ASEC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2014 sous le numéro de dépôt 83707



1408379401

DATE DEPOT : 2014-09-08

NUMERO DE DEPOT : 2014R083707

N° GESTION : 2007B10556

N° SIREN : 498018233

DENOMINATION : 5ASEC GROUP

ADRESSE : 19 avenue de l Opéra 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2014/06/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

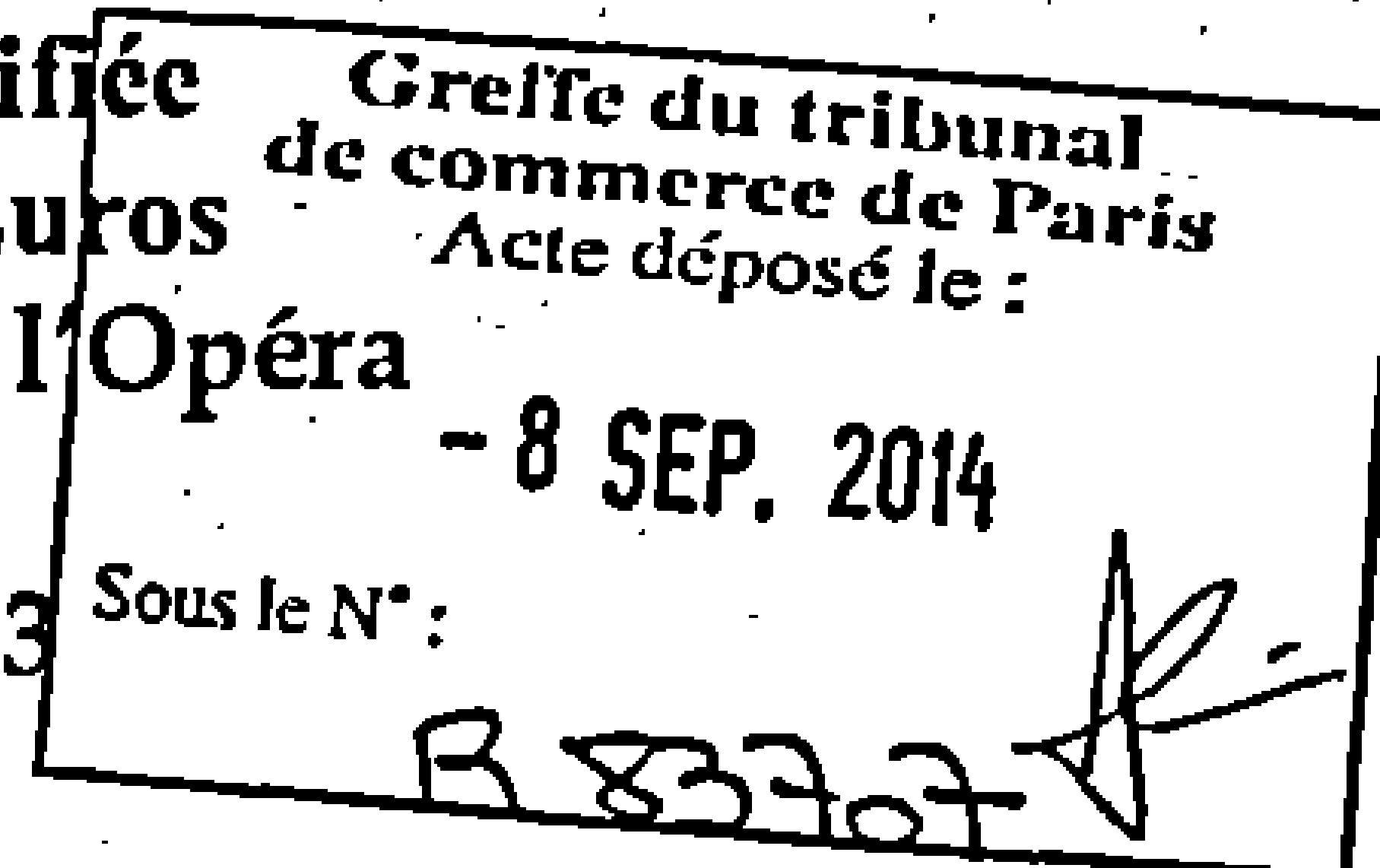
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

07 B 10556

5àSec Group
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 39.946.005 Euros
Siège Social : 19, Avenue de l'Opéra
75001 Paris



EC 30.06.14 CH;RS;RT

R.C.S Paris 498 018 233

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente Juin à 15 heures 15, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président du Directoire,

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur David SZTABHOLZ, Président de la société.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents, possèdent 34.850.790 actions, sur les 39.946.005 actions composant le capital social, représentant 34.576.703 voix sur les 39.941.005 voix existantes qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que :

. le Cabinet CONSTANTIN et Monsieur Jean LEBIT, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqué, sont absents.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie et récépissé postal des lettres de convocation des commissaires aux comptes titulaires
- La feuille de présence signée des associés
- Le rapport de gestion sur les comptes et les comptes consolidés
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Les comptes annuels de la société et les comptes consolidés
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe consolidé de l'exercice clos le 31 Décembre 2013,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce,

th

- Approbation desdits rapports, des comptes de la société et des comptes consolidés, quitus au Président et au directoire,
- Affectation des résultats,
- Nomination de Commissaires aux Comptes en remplacement de Commissaires aux Comptes dont le mandat vient à expiration, et renouvellement de Commissaires aux Comptes dont le mandat vient à expiration,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture des rapports.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

.....

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports :

- sur les comptes de la société et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Approuve les comptes de la société et les comptes consolidés du groupe de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directoire de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 32.636.569 voix pour et 1.940.134 voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les mentions qui y sont portées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 32.636.569 voix pour et 1.940.134 voix contre.

TROISIEME RESOLUTION

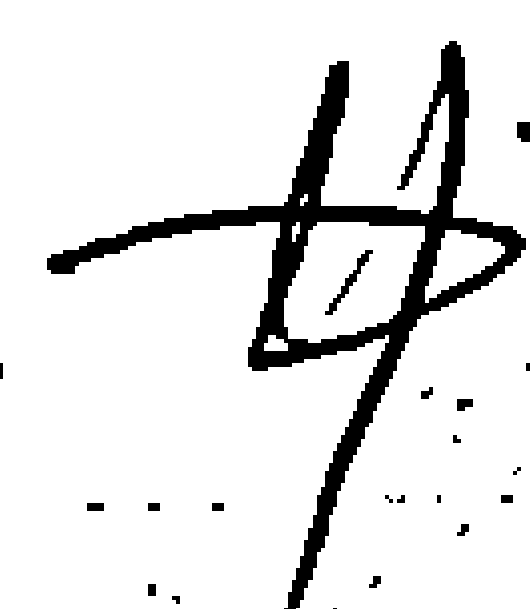
L'assemblée générale, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 71.920.224 € en report à nouveau.

L'Assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis de code général des impôts, prend acte qu'il lui a été rappelé que la société n'a distribué aucun dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 32.636.569 voix pour et 1.940.134 voix contre.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent lors de la présente assemblée, elle décide :



. de nommer, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

- Commissaire aux Comptes (Titulaire la société) DELOITTE & ASSOCIES, S.A. au capital de 1.723.040 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en remplacement de la société CONSTANTIN ET ASSOCIES ;

- Commissaire aux Comptes (Suppléant la société) BEAS, S.A.R.L. au capital de 8.000 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445, en remplacement de Monsieur Gilles CART-TANNEUR ;

. de renouveler pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 :

- Monsieur Jean LEBIT, Commissaire aux Comptes Titulaire.

- La société CISANE, Commissaire aux Comptes Suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

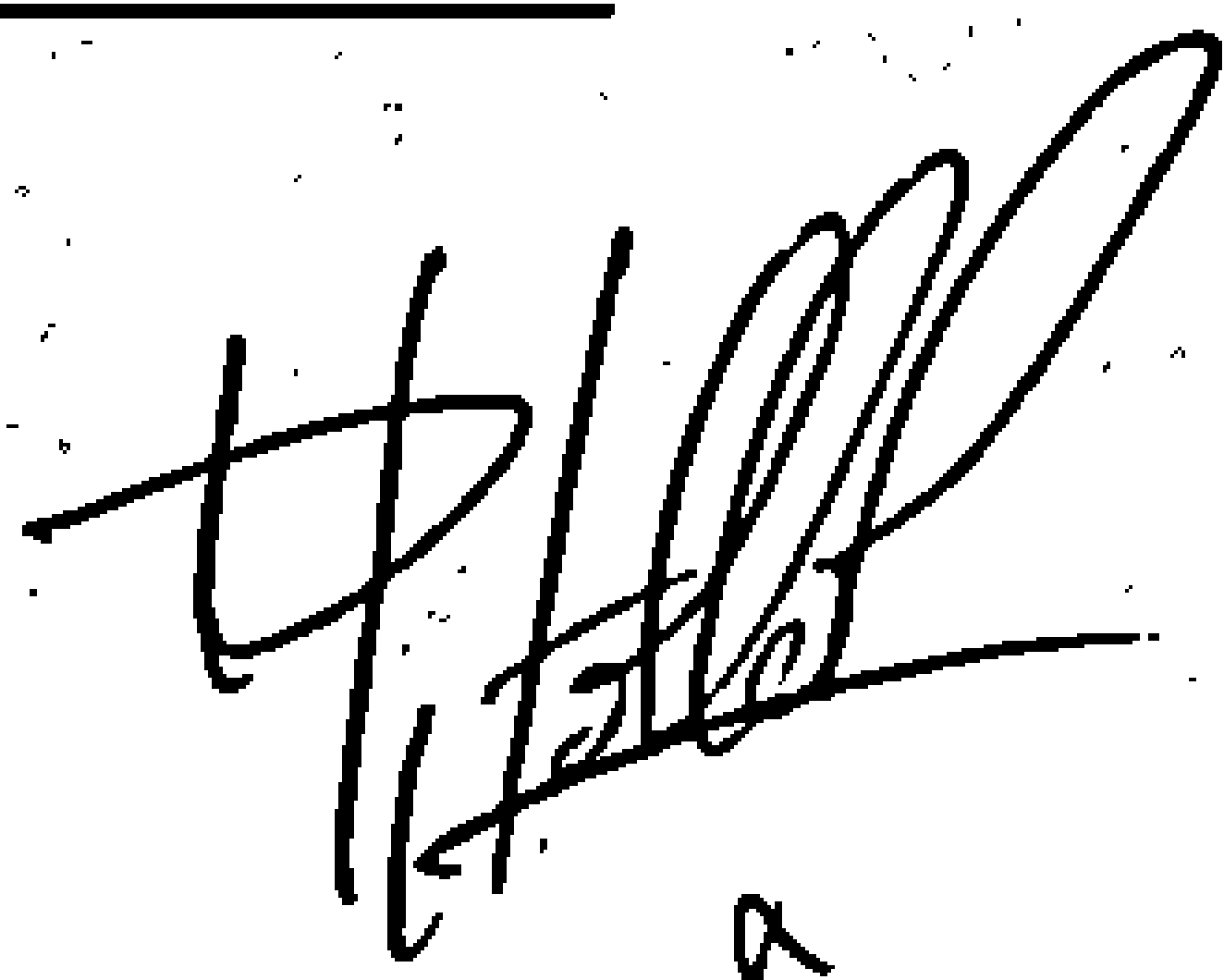
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet de procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 32.636.569 voix pour et 1.940.134 voix contre.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

LE PRESIDENT



a